

## Compte rendu de la réunion de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles

Abidjan (Côte d'Ivoire), 10 et 11 juillet 2013



## **1. Ouverture de la réunion**

La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) s'est réunie à Abidjan, les 10 et 11 juillet 2013, sous la présidence de M. Didier Berberat, Conseiller aux États (Suisse).

Les 22 sections suivantes sont représentées à la réunion : Belgique (Communauté française/Wallonie-Bruxelles), Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Canton de Vaud, Congo, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Hongrie, Jura, Niger, Ontario, Québec, République démocratique du Congo, Roumanie, Sénégal, Suisse, Tchad, Vallée d'Aoste et Vietnam.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté, tel que proposé.*

## **3. Adoption du compte rendu de la réunion de Ouagadougou (Burkina Faso), en mai 2013**

*Le compte rendu de la dernière réunion, tenue à Ouagadougou les 6 et 7 mai 2013, est adopté, tel que proposé.*

## **4. et 5. Rapport du président de la CECAC**

M. Berberat fait rapport des activités de la Commission depuis la dernière réunion et, en l'absence de la désignation officielle, par la Région Afrique, d'un rapporteur à cette fin, ce qu'il regrette, il fait également rapport au sujet des activités du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida.

*Le rapport des activités de la CECAC et de son Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida est adopté, tel que proposé.*

## **6. Suivi de la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles**

M. Henri-François Gauthrin, député (Québec), rapporteur chargé des questions relatives à la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, présente un projet de résolution portant sur la contribution souhaitée des États au Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC).

Après avoir brièvement revu quelques projets financés par le FIDC, M. Gauthrin passe en revue, point par point, le projet de résolution dont le texte intégral est publié, en Annexe 1 du présent compte rendu.

*La résolution est adoptée, sans modification.*

M. Gauthrin est chargé par la Commission d'en faire la proposition en plénière, au cours de la Session.

## **7. Suivi concernant le Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales**

M. Berberat présente brièvement le projet de résolution portant sur le *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française* dans les organisations internationales.

Il passe ensuite la parole à Mme Sanda-Maria Ardeleanu, députée (Roumanie) qui estime que le français ne doit pas seulement être la « langue de Molière » mais plutôt une valeur primordiale et s'inscrire dans une dynamique dont nous devons tenir compte. Elle suggère d'activer une dimension « diplomatie académique » à nos actions.

Après avoir salué le projet de résolution, M. Magloire N'Dehi, responsable invité de AJFOI-Abidjan, souligne qu'il faut pérenniser la présence des francophones dans les organisations internationales. Il faudra, selon lui, passer à l'offensive.

M. Berberat passe en revue, point par point, le projet de résolution dont le texte intégral est publié en Annexe 2 du présent compte rendu.

*La résolution est adoptée, sans modification.*

M. Berberat est chargé par la Commission d'en faire la proposition en plénière, au cours de la Session.

## **8. Audition de représentants de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et du Réseau d'excellence des sciences de l'ingénieur de la Francophonie (RESCIF)**

Le professeur **Jemaïel Ben Brahim**, directeur régional du Bureau Afrique de l'Ouest de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), situé à Dakar, explique la programmation 2014-2017 de l'Agence et liste ses grands chantiers : la massification des universités, la marchandisation du savoir, le relèvement des systèmes universitaires dans les sociétés en sortie de crise, la stagnation de l'offre de formation dans des secteurs clés du développement, l'absence d'une approche professionnalisante de la formation, etc. Pour chacun des quatre axes d'orientation de cette nouvelle programmation (formation, recherche, gouvernance universitaire et rayonnement international), le P<sup>r</sup> Ben Brahim donne des pistes d'action.

L'AUF participe aussi au soutien des politiques nationales de modernisation des systèmes éducatifs, en collaboration avec l'OIF, à la demande des chefs d'État et de gouvernement réunis en Sommet à Bucarest (2006), dans le cadre de l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (IFADEM).

Au chapitre du numérique éducatif, l'Agence participe à la Télévision Numérique du Savoir, un portail en ligne qui diffuse quatre collections de contenus (documentaires de vulgarisation scientifique ; cours en différé ; conférences scientifiques ; et présentation de scientifiques africains).

Depuis 2012, l'AUF a fait de l'avènement des MOOCs (*Massive Open Online Courses*) préférablement appelés en français « cours de masse ouverts en ligne », ces cours offerts largement par les grandes universités, principalement américaines, un de ses sujets d'étude et de préoccupation. Elle y a consacré, lors de sa dernière assemblée générale tenue à Sao Paulo en mai 2013, deux ateliers où la question de la « numérisation » de la relation enseignant/enseigné a été centrale.

La place forte qu'occupe le numérique éducatif dans la programmation 2014-2017 de l'AUF l'a incitée à prendre des engagements envers ses membres : accompagner les universités dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques du numérique par la mobilisation de l'expertise internationale francophone et accompagner ses universités membres dans

leurs offres de formation et de services numériques ; sensibiliser les ministères en charge de l'enseignement supérieur, de l'économie et des finances dans différents pays sur le potentiel des TICE.

Le président de la Commission passe ensuite la parole au professeur **Jean-Claude Bolay**, directeur du Centre Coopération et Développement rattaché à la vice-présidence pour les Affaires académiques de l'École polytechnique fédérale de Lausanne.

Le Pr Bolay rappelle d'entrée de jeu que les 14 universités membres du RESCIF, le Réseau d'excellence des sciences de l'ingénieur de la Francophonie, créé en 2010 à l'occasion du Sommet de la Francophonie tenu à Montreux, sont également membres de l'AUF. Situées en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique centrale et Caraïbes, en Afrique, au Moyen-Orient et même en Asie, elles partagent un certain nombre de préoccupations et un même souci de collaboration, une même volonté de solidarité.

La création du RESCIF vient de l'idée de la participation de la coopération scientifique au développement et de la conviction que les pays dits émergents vont jouer un rôle de plus en plus grand au cours des prochaines décennies. Pour les initiateurs, ce genre de partenariat Nord-Sud constitue la meilleure forme pour faire avancer des objectifs communs, pour faire face à la concurrence internationale, pour retenir les élites ou faire revenir les membres de la diaspora dans les universités de leur pays d'origine au moyen d'offres attractives. Le RESCIF se veut un réseau d'excellence, qui vise le meilleur de la science et sa traduction en technologies.

M. Bolay rappelle que les objectifs du RESCIF sont : a) promouvoir la recherche utile pour les pays en développement et émergents, principalement dans les domaines de l'eau, l'énergie, la nutrition et la sécurité alimentaire, dans un esprit de développement durable ; b) encourager la formation de jeunes chercheurs aux technologies les plus avancées ; c) mettre en œuvre une coopération novatrice, ciblée et durable entre les universités membres.

Au chapitre des activités en cours et envisagées par le RESCIF, se trouvent l'instauration de laboratoires conjoints, la mise en place de projets de recherche et de formation communs, la création d'un RESCIF des étudiants, l'échange de chercheurs et d'étudiants, le développement de partenariats avec le secteur privé, la participation à la reconstruction post-séisme des deux universités haïtiennes membres, etc. Déjà, deux laboratoires conjoints ont été mis en place : 1. Le Centre Asiatique de Recherche sur l'Eau, qui veut contribuer à la gestion rationnelle et durable des ressources en eau dans la région du delta du Mékong, réunit l'Institut polytechnique de Ho-Chi-Minh, l'École polytechnique de Montréal, l'Institut polytechnique de Grenoble et l'École polytechnique fédérale de Lausanne; 2. Le Centre Universitaire de Recherche sur l'Énergie pour la Santé dont l'objectif est de fournir l'accès à un approvisionnement électrique stable et sûr dans les soins de santé primaires, réunit l'École nationale supérieure polytechnique de Yaoundé, l'École polytechnique de Lausanne et l'École polytechnique de Montréal et des entreprises suisses.

M. Bolay revient sur ce qu'il appelle « une transformation du paysage universitaire qui semble vouloir s'imposer, venant des États-Unis », nommément les cours ouverts en ligne (mieux connus sous leur acronyme anglais *MOOC*, *Massive Open Online Courses*), dont la dimension novatrice, selon lui, réside dans la « massification ». Leur principal avantage consiste à atteindre là où ils se trouvent les individus – femmes et hommes – pas nécessairement insérés dans des cursus universitaires. Il y voit une façon intéressante de pallier le manque d'enseignants.

Cependant, même si le RESCIF est déjà à produire ses dix premiers cours ouverts en ligne, des questions restent entières et devront être abordées. Qu'en est-il du tutorat, de l'accompagnement qui vient normalement avec les cours universitaires? Des crédits octroyés? Par qui le sont-ils, à quelles conditions? Enfin, la question des coûts et de leur recouvrement auprès des bénéficiaires est cruciale; on doit inventer un modèle économique car, actuellement, les institutions les assument.

*Un débat s'engage.*

**M. Joël Bourdin**, sénateur (France), trouve que les expériences menées par l'école Polytechnique fédérale de Lausanne vont dans le bon sens soit une meilleure diffusion de la connaissance et une amélioration de la qualité intrinsèque des enseignants. Selon lui, les cours massifs, gratuits, distribués en ligne pourraient constituer une réponse, du moins en partie, à des régions qui sont « en dehors du circuit » (longues périodes sans cours, manque de professeurs, manque de locaux, etc.), à condition évidemment d'avoir accès au Web. Il s'interroge toutefois sur l'évaluation des connaissances, sur la délivrance des diplômes et sur les coûts.

**M. Célestin Koussoubé**, député (Burkina Faso), soulève une préoccupation : le tutorat et la place réservée à la pratique dans la formation, notamment celle des ingénieurs. Il s'inquiète aussi de la création récente d'un grand nombre d'écoles techniques en Afrique qui accordent des certificats, souvent délivrés par des instituts et universités en Europe. Pour lui, il s'agit d'une certaine marchandisation de l'éducation, surtout dans l'enseignement supérieur technique, et veut connaître le sentiment des présentateurs à se sujet.

**M. Zacharia Tiemtoré**, député (Burkina Faso), lui-même enseignant-chercheur, estime que l'utilisation des technologies dans l'enseignement supérieur peut apporter quelque chose si nous sommes capables de changer de logique pour passer de l'importation-exportation ou du transfert de technologie à une approche définie davantage en termes de solutions technologiques. Il déplore que les expérimentations en cours ne parviennent pas à impacter sur les problèmes qui restent quasiment les mêmes, surtout en Afrique. Quand les ressources numériques existent, on s'interroge sur leur utilisation : par qui ? comment ? comment on valide ? Les personnes les plus motivées reviennent au présentiel, plus traditionnel. Autre difficulté avec la formation à distance : l'autonomie. A quel moment l'apprenant peut-il se prendre seul en charge pour profiter pleinement des ressources mises à sa disposition quand on sait que le processus d'apprentissage est très complexe.

M. Tiemtoré demande de réfléchir en termes de solutions. Peut-on imaginer revenir à la télé et à la radio, plus présentes dans nos pays ? Vidéo, téléphone portable ? On oublie ces technologies pourtant répandues et bien maîtrisées. Avec une réflexion différente, peut-être peut-on utiliser ces technologies de manière concrète et efficace.

**M. Henri-François Gauthrin**, député (Québec) trouve inacceptable qu'on utilise l'acronyme anglais MOOC quand des équivalents français existent pour les cours en ligne. Il s'interroge sur trois sujets : les frais de scolarité, l'intégration de ces cours dans les curriculums, les examens, la flexibilité.

*M. Berberat passe la parole aux présentateurs.*

**M. Ben Brahim** admet que l'évaluation constitue une question fondamentale qui se pose pour les cours en masse ouverts en ligne puisque, parfois, il peut y avoir 50 000 apprenants pour un même module. Parallèlement, il se développe une méthode d'évaluation

automatique par ordinateur, laquelle peut s'appliquer facilement aux sciences dures mais la question demeure pour les humanités. C'est pourquoi on continue de parler « d'expérimentation », de « tests », de « recherche pédagogique ».

Les universités qui ont initié cette révolution n'attribuent pas de crédit aux apprenants. Elles laissent le soin aux intéressés de s'adresser à une université pour faire valider en leur faisant passer des examens, avec les défis pratiques que cela comporte.

Les établissements d'enseignement supérieur privé que M. Ben Brahim dit connaître n'investissent pas dans des plateaux techniques et dans les nouvelles technologies pour enseigner. Cependant, selon lui, chaque pays doit avoir une autorité nationale de régulation et d'accréditation (p.ex. au Sénégal, l'Autorité nationale d'assurance qualité) pour contrôler les offres de formation.

Beaucoup d'enseignants n'utilisent pas de façon régulière les nouvelles technologies de l'information, surtout dans les humanités. Pour l'Afrique, il faudrait une vision globale et certifier les enseignants.

S'agissant des frais de scolarité, M. Ben Brahim rappelle que les cours en masse ouverts en ligne ont été initiés au MIT et à Stanford pour permettre aux démunis de suivre les cours car les frais en présentiel sont très élevés.

**M. Jean-Claude Bolay** ajoute que les cours massifs en ligne sont toujours au stade expérimental. On cherche à réaliser la version francophone d'un modèle qui existe déjà. Il constate que les besoins en connaissances sont plus nombreux quantitativement (le nombre d'étudiants augmente) et requièrent ressources humaines et financières.

En ce qui a trait à la question des frais de scolarité, M. Bolay note que l'accès libre et gratuit déjà peut remettre d'autres modèles de formation à distance en cause (comme un institut en eau et environnement de Ouagadougou qui offre des formations en ligne payante).

Pour le moment on ne parle pas de formation entière, seulement de cours. Les plus populaires peuvent attirer jusqu'à 200 000 participants dont seulement entre 5 % et 10 % vont de A à Z. La question de la validation des crédits représente un investissement humain important ; on en est encore aux balbutiements d'un système. Il est trop tôt pour donner une réponse complète et satisfaisante.

M. Bolay admet que le risque que ces cours soient élitistes et réservés qu'aux mieux nantis mais il rappelle que l'accès aux universités est aussi très élitiste dans le monde entier. Nous devrions imaginer des modèles plus ouverts.

Selon lui, l'EPFL cherche à trouver des solutions qui répondent véritablement à ces questions sous le signe des technologies essentielles, adaptées aux différentes dimensions du développement dans les pays concernés. De manière générale, dans le cadre de la coopération universitaire, on cherche à être plus innovatif et c'est pourquoi le RESCIF lie recherche et formation.

**M. Ben Brahim** ajoute que le modèle économique n'est pas encore établi : qui paiera la facture ? Le public ? Le privé ? Un partenariat public-privé ? Les meilleurs cours du MIT, en ligne depuis 2002, sont gratuits mais les plateformes sont à but lucratif. On ne peut former des ingénieurs uniquement à distance. Il faudra développer une formule combinant la formation à distance et en personne.

Sur la question du financement des projets, **M. Jean Massandé**, sénateur (Gabon), se demande s'il ne vaudrait pas mieux mettre en place un Fonds plutôt que de compter sur des donateurs hypothétiques. Il veut savoir aussi si le nombre des universités parties au RESCIF est restrictif ou s'il y a encore possibilité d'étendre le réseau.

Un autre intervenant gabonais demande si la « recherche utile » dont le RESCIF a fait son objectif intègre la possibilité d'ouvrir, de déployer la connaissance afin d'ouvrir l'accès du plus grand nombre aux nouvelles technologies et à la science à l'ensemble de la population y compris des franges importantes, non alphabétisées.

**M. Yves Reinkin** demande comment s'est mise en place la structure du RESCIF. L'AUF a-t-elle eu rôle fédérateur ? L'expérience du RESCIF pourrait-elle être implémentée dans l'enseignement obligatoire ? Si oui, dans quels domaines et à quelles conditions ?

Ne faudrait-il pas choisir d'aller vers la formation des formateurs, demande **Chabi Félicien Zacharie**, député (Benin), afin d'assurer un meilleur encadrement sur le terrain et, en même temps, aller vers une évaluation systématique des apprenants ?

S'adressant au représentant de l'AUF, **M. Paul Badama**, député (Cameroun), demande si le système d'enseignement fera l'objet d'améliorations en termes de durée et de coût, pour se rapprocher de ce qui est offert en langue anglaise et qui est plus attrayant.

En réponse, **M. Ben Brahim** rappelle que l'AUF compte 782 membres répartis dans 94 pays. La plupart des membres du RESCIF sont des composantes de membres de l'AUF. L'AUF établit sa programmation quadriennale en s'appuyant sur les préoccupations de ses universités membres et tente de les accompagner dans leurs priorités. Toutes les universités doivent rayonner dans leur milieu.

Il ajoute que la formation à distance concerne tout le monde et il est d'accord qu'il faut former les formateurs, pas seulement améliorer la bande passante ou avoir une plateforme technique. Il insiste que le renforcement des compétences en français est au cœur de la mission de l'AUF et y consacre d'énormes moyens. Il déplore l'influence des classements internationaux des universités.

S'agissant de la question du financement des projets du RESCIF, **M. Bolay** affirme que pour l'heure, il vient des fonds propres des 14 institutions membres. Toutefois, un récent financement complémentaire du gouvernement suisse permettra de faire de la formation de formateurs pour les cours massifs en ligne.

**M. Bolay** rappelle que le RESCIF, dans sa constitution et dans son évolution, est un club par cooptation. La proposition des chefs de projet est d'ouvrir le réseau à d'autres universités de la Francophonie. Cela posera des problèmes d'organisation.

M. Berberat remercie et félicite les présentateurs et les divers intervenants.

*Le Point 8 de l'ordre du jour est reporté au lendemain.*

**9. Suivi de la résolution de l'APF portant sur l'éducation au développement durable (2012) – M. Yves Reinkin (Belgique/Communauté française/Wallonie Bruxelles), vice-président**



Yves Reinkin, député (Belgique/Communauté française/Wallonie Bruxelles), vice-président de la Commission, illustre les suites qu'il a voulu donner, dans son parlement, à la résolution adoptée par l'APF en matière d'éducation au développement durable, en juillet 2012 à Bruxelles. Il espère pouvoir inspirer d'autres parlementaires à faire de même. L'interpellation qu'il a adressée le 4 juin 2013 au ministre-président M. Rudy Demotte, et la réponse obtenue, ainsi que la question orale posée à Mme Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, le 18 juin 2013, et la réponse obtenue ont été distribuées en amont de la réunion.

M. Reinkin rapporte que la CONFEMEN a, lors de sa réunion de décembre 2012 à D'jamena, abordé elle aussi le thème de l'éducation au développement durable et de son intégration dans les curriculums et dans la gestion transversale. Une rencontre récente avec son secrétaire général, M. Boureima Jacques Ki, lui a permis d'identifier des pistes de collaboration entre la CONFEMEN et l'APF sur ce sujet, dont la possible organisation de séminaires à l'intention des parlementaires.

Le président Berberat rappelle l'importance qu'il accorde au suivi des résolutions et indique que sa section (la Suisse) a fait une proposition à ce sujet dans le cadre de la réunion du Bureau tenue au cours de la présente session annuelle.

*Le vice-président, M. Yves Reinkin, prend le fauteuil.*

#### **10. Présentation d'un projet de rapport – *L'utilisation des nouvelles technologies du Web 2.0 : pour rapprocher les élus des citoyens***

M. Henri-François Gauthrin, député (Québec), présente son projet de rapport, *L'utilisation des nouvelles technologies du Web 2.0 : pour rapprocher les élus des citoyens*.

Le document définit la notion de Web 2.0 qui permet désormais l'interaction et la contribution des internautes à la production, à la diffusion et à l'échange d'information (contrairement au Web 1.0 qui leur laissait un rôle plutôt passif). Il s'articule autour de trois grands principes : la transparence, la participation des citoyens et une meilleure collaboration.

M. Gauthrin souligne que le G-8 a adopté une charte sur les données ouvertes lors de sa réunion du 18 juin 2013. Il note aussi l'importance grandissante de Facebook et de Twitter, notamment auprès des leaders politiques. Il rappelle qu'il faut bien distinguer les positions des exécutifs de celles des parlements.

Au Québec, le gouvernement publie en ligne une multitude de données de nature statistique, géographique ou financière, accessibles gratuitement. Par exemple, en juin 2013, des renseignements concernant l'octroi des contrats publics ont été rendus plus facilement accessibles. Certains ministères utilisent Facebook pour susciter l'intérêt des citoyens.

À l'Assemblée nationale du Québec, lors de la réforme de 2009 concernant les règles gouvernant les travaux parlementaires, les pétitions en ligne ont été autorisées pourvu qu'elles soient amorcées et signées sur le site internet de l'Assemblée. Les députés sont également informés des commentaires qu'y font en ligne les citoyens concernant les projets de loi ou sujets à l'étude à l'Assemblée ou en commission parlementaire. L'Assemblée a aussi recours à la consultation en ligne au moyen de questionnaires, et à la visioconférence qui permet d'entendre lors d'audiences publiques des témoins dont les déplacements seraient longs et coûteux.

L'intégralité des débats des commissions et de l'Assemblée sont accessibles, en direct ou en différé, soit plus de 2700 heures de travaux parlementaires par année. L'Assemblée cherche aussi à stimuler la participation citoyenne via ses comptes Twitter et Facebook en faisant la promotion de ses activités. Des 125 députés que compte l'Assemblée, 114 ont une page Facebook.

M. Gautrin termine sa présentation en invitant les sections à contribuer au développement de son rapport en répondant à l'invitation qui sera lancée à toutes les sections afin qu'un portrait clair de la situation puisse être tracé grâce aux réponses obtenues. Tout en reconnaissant que les sections se trouvent à des niveaux différents en ce qui a trait à l'utilisation des nouvelles technologies, il espère une mise en commun des expériences et pouvoir en faire la synthèse pour la prochaine réunion.

*M. Reinkin ouvre le débat.*

Un député de la Côte d'Ivoire se dit convaincu de l'importance de ces instruments technologiques et il n'y a plus lieu, selon lui, d'éprouver de la méfiance à l'endroit de ces réseaux jusque-là considérés par certains comme des outils de dépravation et de perdition de la jeunesse. En tant qu'élu local représentant le milieu rural, il estime toutefois qu'une solution adaptée culturellement au milieu doit assurer l'équilibre entre le contact réel et virtuel entre l'électeur et l'élu.

*M. Berberat reprend le fauteuil.*

M. Célestin Koussoubé, député (Burkina Faso), rapporte qu'il y a parfois difficulté d'accès à Internet à l'Assemblée nationale de son pays. Il ajoute que les députés ne maîtrisent pas tous les nouvelles technologies.

M. Zacharia Tiemtoré député (Burkina Faso), trouve que les nouvelles technologies constituent un avantage certain pour l'emploi du temps des parlementaires. Cependant, il regrette que le secteur rural soit mal desservi. Pour lui, il faut avancer progressivement dans ces nouveaux usages, sans abandonner la majorité derrière. Sa section produira une contribution écrite si on la sollicite.

M. Michel Menga M'Essone, député (Gabon) s'inquiète de la fracture numérique. Il suggère l'élaboration d'un questionnaire visant à obtenir la contribution des sections.

Le sénateur Massandé (Gabon) s'interroge quant à lui sur ce que pourrait apporter Noria au développement de ce rapport.

Mme Madeleine Musaga, députée (République démocratique du Congo), rapporte que dans son pays les débats parlementaires sont transmis en direct à la télé nationale. Elle s'interroge aussi sur la validité de pétitions en ligne, surtout au regard du contrôle des signatures.

M. Berberat passe la parole à M. Gautrin.

En réponse aux diverses remarques et questions, M. Gautrin admet d'abord que la question de la fracture numérique est importante mais il est confiant que les progrès technologiques la réduiront, notamment avec les téléphones intelligents de plus en plus répandus.

Il suggère que Noria intègre à ses sessions de formation des cours sur l'utilisation de l'Internet.

Il précise que l'Assemblée nationale du Québec s'assure de l'existence réelle d'un pétitionnaire en ligne en recommuniquant avec lui avant d'accepter sa signature. Il reconnaît que ce processus n'est pas parfait mais constitue tout de même une certaine forme d'identification.

M. Gautrin conclut en confirmant qu'un questionnaire sera préparé et envoyé à toutes les sections afin d'obtenir le portrait global de ce qui se fait en Francophonie en cette matière, en vue de la présentation d'un rapport à une prochaine réunion de la Commission.

Après avoir remercié M. Gautrin pour sa présentation, M. Berberat précise que l'objet du rapport envisagé est transversal et aurait tout aussi bien pu être examiné par la Commission des affaires parlementaires. Une coordination entre les diverses instances, autres commissions et Noria par exemple, sera nécessaire pour éviter la duplication ou la publication de rapports allant dans des directions opposées.

## **11. Constitution du Bureau de la CECAC**

M. Berberat explique qu'en vertu de l'article 12.4 du Règlement de notre Assemblée, chaque commission doit élire son Bureau pendant la Session; les noms des candidats sont soumis par les assemblées régionales. La région Afrique n'est pas encore en mesure d'identifier les personnes qu'elle entend proposer mais a identifié les pays d'où elles proviendront.

En conséquence, la Commission entérine la composition suivante de son Bureau :

Président : Didier Berberat (Suisse)  
Vice-présidents : Un représentant du Niger  
Yves Reinkin (Communauté française/Wallonie-Bruxelles)  
Rapporteurs : Henri-François Gautrin (Québec)  
Claudine Lepage (France)  
Jacques Mokako (RDC), sur les questions relatives au VIH/sida  
Un représentant du Tchad

La Commission entérine aussi la composition du Bureau de sa Sous-commission sur l'éducation :

Présidente : Emily Rini (Val d'Aoste)  
Vice-présidents : Claude Greff (France)  
Un représentant du Burundi  
Rapporteurs : Sanda-Maria Ardeleanu (Roumanie)  
Un représentant du Niger

Ces nominations seront soumises à l'Assemblée plénière.

## **12. Audition de M. Michel Sidibé, directeur exécutif de l'ONUSIDA et secrétaire général adjoint de l'ONU**

Le président Berberat présente M. Sidibé et note que sa présence devant la Commission souligne de belle façon le troisième anniversaire de la signature du Protocole d'accord de coopération entre l'ONUSIDA et l'APF (Dakar, juillet 2010).

Il souhaite également la bienvenue à M. Louis Ponzio, coordonnateur de l'ONUSIDA pour la Côte d'Ivoire, qui accompagne M. Sidibé, ainsi qu'à deux participants du Parlement francophone des jeunes (PFJ) qui se tient en parallèle de la présente réunion, et qui font partie de la commission ayant examiné la question « Doit-on pénaliser la transmission du VIH ? » : M. Moustapha Saadou Idriss du Niger et Mme Assia Ait Ouahman du Maroc. Il annonce qu'une période de questions et d'échanges suivra les exposés.

*M. Berberat passe la parole à M. Sidibé.*

D'entrée de jeu, M. Sidibé affirme que la lutte contre le VIH/sida n'est pas seulement une question de santé, c'est également un débat de société qui fait appel à la justice sociale, en permettant, par exemple, l'accès universel aux soins et services. Selon lui, les parlementaires ont aidé à briser la « conspiration du silence » et contribué aux progrès indéniables réalisés.

Il y a dix ans, seulement 300 millions de dollars étaient consacrés à cette lutte ; aujourd'hui, c'est environ 17 milliards de dollars. Ces moyens accrus n'auraient pas été atteints si les parlementaires et autres décideurs n'avaient pas considéré le VIH/sida comme une priorité, d'y allouer les ressources conséquentes nécessaires, de changer les données du commerce mondial, d'ouvrir un débat sur l'innovation, la recherche et le développement.

À cause de la baisse de son coût – 15 000 \$ par personne par an pour 18 comprimés quotidiens il y a 10 ans, contre 80 \$ aujourd'hui, pour un seul comprimé quotidien – le traitement est maintenant accessible aux populations pauvres, une chose impensable il y a seulement dix ans. Les parlementaires ont participé aux débats tenus partout dans le monde sur l'accès aux médicaments et ont aidé à faire comprendre qu'on ne peut pas bâtir une société sur l'exclusion. L'apparition des génériques, les discussions à l'OMC, la flexibilité offerte par les TRIPS (NDLR : *Trade-Related Aspects of Intellectual Property Rights* ou, en français, ADPIC, Accord sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce), toutes ces avancées datent d'une dizaine d'années à peine.

M. Sidibé salue aussi la baisse spectaculaire du nombre de décès dus au VIH/sida, une victoire attribuable, selon lui, à la prévention. Aujourd'hui, dans 33 pays africains, on constate une stabilisation de l'épidémie et même, dans certains cas, une courbe descendante du nombre de nouvelles infections.

Pour l'ONUSIDA, la lutte contre le VIH est aussi une question de droits humains. Les populations « sans voix » comme les prisonniers, les migrants, les travailleurs du sexe, les personnes qui s'injectent des drogues ou les homosexuels qui, aujourd'hui, sont criminalisés, n'ont pas accès aux soins et aux traitements. Parce qu'ils sont ostracisés, ces groupes se cachent et continuent d'infecter la population en général. Au Kenya par exemple, plus de 33 % des nouvelles infections prennent leurs origines dans ces groupes. Plus de 40 % des nouvelles infections se produisent maintenant dans des couples stables hétérosexuels.

M. Sidibé se défend de faire la promotion de l'utilisation de la drogue, de la prostitution ou de l'homosexualité mais il se réclame de la promotion de la protection des plus vulnérables et affirme que les parlementaires peuvent aider l'ONUSIDA à rendre la société

plus inclusive. On ne doit pas priver quelqu'un de sa vie ou de l'accès aux services de santé à cause de son appartenance à un groupe en marge de la société.

En Europe de l'Est et en Asie centrale, il y a 250 % d'augmentation du nombre de nouvelles infections en grande partie attribuables aux personnes qui s'injectent de la drogue, une pratique criminalisée. La Chine, le Cambodge et le Vietnam doivent revoir leur position.

M. Sidibé termine son intervention en soulignant l'importance du partenariat existant entre l'ONUSIDA et les parlementaires.

M. Berberat remercie M. Sidibé pour sa présentation et réitère l'honneur qu'il fait à la Commission et à l'APF d'être présent, ici à Abidjan. Il passe ensuite la parole à M. Moustapha Saadou Idi, rapporteur de la CECAC du PFJ.

M. Saadou Idi explique que les membres de sa commission ont d'abord pu s'informer sur le VIH/sida et cerner les concepts grâce aux deux experts mis à disposition par ONUSIDA et à la documentation fournie à l'avance par l'APF.

Les jeunes ont cherché une « réponse parlementaire » à la maladie dont la transmission soulève diverses questions : droit des personnes, d'ordre socioéconomiques, droit sanitaire, etc. Ils ont exprimé leurs recommandations dans un projet de résolution qui n'est pas encore finalisé. Il laisse le soin à sa collègue d'en présenter les principales.

Mme Assia Ait Ouahman rapporte que les jeunes du PFJ se sont penchés sur les formes de transmission : imprudentes, intentionnelles, accidentelles. Ils étaient tous d'accord qu'il est ambigu de faire la différence entre chacune et qu'au surplus on ne peut pas apporter des preuves tangibles attestant qu'une personne a transmis le VIH à une autre. En conséquence, ils sont convaincus qu'il n'existe aucune donnée indiquant l'efficacité de l'application du droit pénal à la transmission du VIH.

La CECAC du PFJ entend donc encourager les États à faire des efforts de prévention et s'investir davantage dans la sensibilisation et l'éducation, surtout des jeunes. Les jeunes incitent aussi les États à adopter une politique articulée autour de trois axes : la prévention, la sensibilisation et l'éducation, le traitement.

En ce qui a trait à la pénalisation de la transmission, Mme Ait Ouahman rapporte que les membres de sa commission sont d'accord qu'il faut éviter une loi spécifique afin de prévenir la discrimination et la stigmatisation qui en découlerait.

*Un débat s'engage.*

M. Michel Menga M'Essone, député (Gabon), s'interroge sur la fiabilité des statistiques en matière de santé, spécialement lorsqu'elles portent sur des marginaux vivant souvent dans la clandestinité. Il aimerait savoir comment cerner leur proportion dans la société.

Mme Madeleine Musaga, députée (RDC), s'inquiète du fait que la femme est souvent pointée du doigt quand la maladie entre dans la famille et se demande quels moyens un parlement peut prendre pour la protéger. Elle demande aussi si le dépistage du VIH ne devrait pas être obligatoire.

M. Christian Levrat, Conseiller aux États (Suisse) estime que nous entrons dans une nouvelle phase de la lutte contre le VIH/sida qui doit se concentrer sur les groupes marginaux identifiés par M. Sidibé. Question : dépendance stratégique de l'ONUSIDA et des organismes de santé nationaux face à quelques acteurs actifs dans la production et la

gestion des stocks d'ARV. Il demande s'il existe une stratégie au plan mondial pour garantir une diversification de ces acteurs et une gestion qui permette de prévenir la rupture des stocks.

En ce qui concerne la fiabilité des données, M. Sidibé explique que l'ONUSIDA s'est éloignée du facteur de *prévalence* (le pourcentage accumulé depuis des années) en y préférant le facteur *incidence* qui permet de déceler d'où viennent les nouvelles infections et comment elles se répartissent. Cela permet de mieux identifier où concentrer les ressources. Aujourd'hui, le meilleur système d'information en matière de santé est celui mis en place pour le sida. Il rappelle que 184 pays font rapport annuellement à l'ONU sur cette maladie. Un comité d'experts formé d'épidémiologistes revoit toutes les données que met à disposition l'ONUSIDA.

Sur la question de la pénalisation de la transmission de la maladie, M. Sidibé souligne qu'elle est plus large qu'il n'y paraît et constitue aussi une question d'accès à la justice. Par ailleurs, selon lui, le dépistage doit rester facultatif. Il préconise qu'il devienne un dépistage de routine, une éventualité d'autant plus réaliste que le test de dépistage est appelé à devenir bientôt beaucoup plus simple et moins coûteux.

Concernant les stocks d'ARV, M. Sidibé admet que la sécurité d'approvisionnement de médicaments à bas prix, pour les pauvres, pose un problème important pour le futur. C'est pourquoi il a mis en place une Commission mondiale, qui inclut les producteurs de génériques de l'Inde. Il précise que 90 % des ARV utilisés en Afrique viennent de l'Inde. Or le marché est plus attrayant, en termes de nombre de personnes atteintes, pour d'autres maladies comme l'hépatite C, le diabète ou le cancer. Un débat a été amorcé avec l'Union africaine sur la question de la production locale de médicaments, basée sur la concertation afin d'éviter la multiplication des industries nationales et assurer la viabilité, mais rien ne sera possible tant qu'une réglementation du médicament ne sera pas en place. M. Sidibé regrette qu'aujourd'hui, il faille de six à sept ans pour introduire une nouvelle molécule en Afrique. Il croit aussi que de nombreux pays d'Afrique recèlent un potentiel énorme de plantes médicinales et de médecines douces mais qu'il faut développer la recherche pour en tirer tous les avantages.

*M. Berberat passe la parole à la représentante du PFJ.*

Mme Assia Ait Ouahman rapporte qu'au sein de la CECAC du PFJ, une majorité de participants croient que le dépistage doit rester volontaire et confidentiel et qu'un changement de mentalité est nécessaire avant d'envisager de le rendre obligatoire.

M. Berberat demande à M. Sidibé ce qu'il attend, concrètement, des parlementaires.

Selon M. Kosmadji Merci, député (Tchad), la prostitution prend de l'ampleur en Afrique, surtout chez les jeunes filles, et elle n'est ni pénalisée ni protégée. Il demande pourquoi ne pas protéger aussi les prostituées, pas seulement les homosexuels.

Mme Jeanne-Émilie Ngoto, députée (Congo) demande dans quelle catégorie loge-t-on les femmes violées pendant les périodes de conflit.

M. Boko Hubert Ehouman, député (Côte d'Ivoire) aimerait savoir comment dépister et prévenir le sida chez les enfants et que peut faire l'Assemblée nationale à ce sujet ?

M. Michel Menga M'Essone, député (Gabon) affirme que l'homosexualité masculine est un phénomène qui prend de plus en plus d'importance dans son pays, même si le sujet y est

tabou. Comment concilier les préoccupations d'ordre culturel et celles, légitimes, de lutte contre le VIH.

M. Yves Reinkin, député (Belgique/Communauté française/Wallonie Bruxelles), aimerait savoir quelle place est accordée à l'éducation, et quel soutien est apporté à une éducation globale tenant compte des différences culturelles, sur les 17 milliards consacrés à la lutte contre la maladie.

En réponse, M. Sidibé reconnaît que les questions soulevées au sujet des différents groupes vulnérables sont très sensibles, difficiles, souvent taboues mais, pour lui, elles relèvent avant tout des droits humains. À partir du moment où l'on aborde la situation sous l'angle du droit, droit d'être protégé, droit d'avoir accès aux services offerts à toute autre personne, on voit les choses différemment. Cela devient une question d'égalité, de respect de la dignité humaine.

On ne peut pas ignorer la problématique de la prostitution. En Asie seulement, c'est 50 millions de femmes qui courent le risque d'être infectées par leur partenaire client des travailleuses du sexe. Il faut trouver une forme de réglementation qui protège ces femmes. Ainsi le Cambodge et la Thaïlande ont pris des mesures pour imposer l'utilisation du préservatif par les travailleuses du sexe parce qu'ils ont compris l'origine de leurs nouvelles infections, réussissant ainsi à influencer les chiffres à la baisse. Inversement, d'autres pays ont pénalisé la prostitution et provoqué du coup l'entrée de la maladie dans les familles.

En ce qui a trait aux femmes violées en périodes de conflit, M. Sidibé rappelle qu'il a pressé le président du Gabon en 2011, pays qui assumait alors la présidence du Conseil de sécurité de l'ONU, de porter une résolution sur ce sujet. C'est devenu la résolution 1983, la première présentée par un pays africain sur une question sociale. La résolution faisait le lien entre le sida et la violence contre les femmes en périodes de conflit et post-conflit. M. Sidibé croit que les parlementaires peuvent faire pression pour que des suivis soient faits et qu'il y ait davantage de rapports sur cette question.

S'agissant de l'homosexualité, M. Sidibé reconnaît qu'il s'agit d'une question épineuse mais c'est une réalité qui existe partout. Il estime qu'il faut aborder ouvertement la question et trouver des mécanismes qui permettraient au moins de donner l'accès aux services.

Pour lui, l'éducation doit jouer un rôle fondamental et il est malheureux que des ressources suffisantes ne soient pas allouées à l'éducation sexuelle.

Concrètement, M. Sidibé attend des parlementaires qu'ils continuent de « porter la voix », qu'ils maintiennent la lutte contre le sida à l'agenda post-2015, qu'ils mobilisent les fonds nécessaires. Il faut trouver des mécanismes de financement interne pour réduire la dépendance et favoriser la responsabilité partagée. Il compte aussi sur eux pour rendre la société plus juste en s'attaquant aux lois qui excluent, qui pénalisent.

M. Berberat passe la parole à M. Saadou Idi.

Ce dernier souligne que la résolution du PFJ place en toute première place l'éducation et la sensibilisation dans ses recommandations, le seul moyen de dissiper les mythes concernant la maladie.

M. Berberat remercie M. Sidibé et ONUSIDA, ainsi que les deux jeunes du PFJ.

### 13. Prochaine réunion

Le président Berberat rapporte avoir écrit au président de l'Assemblée nationale du Bénin pour voir si la section béninoise serait disposée à accueillir la Commission, idéalement en février ou mars 2014. Si cela n'est pas envisageable, l'hospitalité d'une autre section sera recherchée.

### 14. Questions diverses

Un intervenant s'interroge sur les critères de choix des membres du Bureau de la Commission et particulièrement de la sur-représentation d'un pays. M. Berberat répond qu'il revient aux régions de désigner leurs représentants aux différents postes des instances de l'APF et, en conséquence, suggère que les questions leur soient adressées, à travers le chargé de mission Afrique dans le cas soulevé.

M. Berberat donne quelques informations concernant les suivis de la réunion de Ouagadougou de mai 2013. D'abord, la nouvelle rapporteure de la section française, la sénatrice Claudine Lepage, développera un projet de rapport dont le thème, la marchandisation de l'éducation, avait été proposé par le sénateur Joël Bourdin et accepté par la Commission.

En ce qui a trait à la formation duale, les sections qui avaient manifesté leur intérêt à contribuer à un projet de rapport seront sollicitées sous peu.

M. Berberat termine la réunion en remerciant la section ivoirienne pour l'organisation impeccable de la réunion.

À 11 h 59, la séance est levée.



## Annexe 1

### Projet de résolution sur la dotation du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC)

Abidjan (Côte d'Ivoire) | 9-12 juillet 2013

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 9 au 12 juillet 2013, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,*

**ATTENDU QUE** l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) promet, à toutes les occasions qui lui sont données, la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, ci-après nommée Convention, ratifiée sous l'égide de l'UNESCO, et sa mise en œuvre ;

**ATTENDU QUE** la mise en œuvre de ladite Convention bénéficiera du succès des projets financés par le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) créé en vertu de l'article 18 de la Convention ;

**ATTENDU QUE** le FIDC effectue des investissements stratégiques visant à provoquer un changement favorisant la transformation des industries culturelles dans les pays en développement, notamment en soutenant les efforts nationaux visant à renforcer les politiques, les marchés et les compétences dans toute la chaîne de valeur ;

**ATTENDU QUE**, en ratifiant la Convention de 2005, les 130 Parties ont exprimé leur appui à la mission du FIDC et se sont engagées à apporter au Fonds des « contributions volontaires régulières »;

**ATTENDU QUE** la grande majorité du financement du FIDC provient des contributions volontaires des 130 Parties à la Convention, contributions annuelles dont il est souhaité que le montant soit égal ou supérieur à 1% de leur contribution au budget de l'UNESCO ;

**ATTENDU QU'AU** 31 mai 2013, le Fonds avait reçu des contributions volontaires de 41 Parties sur les 130 ayant ratifié la Convention de 2005, pour un total 5,9 millions de dollars US (ou une moyenne d'environ 1 million de dollars par année civile complète depuis 2007), soit un taux global de réponse de 32%; que seules dix Parties ont versé au moins trois contributions depuis 2007; et que si les contributions annuelles au Fonds étaient obligatoires, le Fonds recevrait 1,9 million de dollars par an (plutôt qu'un million) des sources gouvernementales ;

**RAPPELANT** que dans la Déclaration de Québec de février 2011, sur l'engagement des parlementaires de la Francophonie envers la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, les membres de l'APF demandaient à tous les chefs d'État et de gouvernement de contribuer annuellement

au Fonds international pour la diversité culturelle de l'UNESCO, à la hauteur de 1% de leur contribution à l'UNESCO;

**EXHORTE** les gouvernements des pays qui sont Parties à la Convention à verser leur contribution annuelle au financement du FIDC, contribution dont il est souhaité que le montant soit égal ou supérieur à 1% de leur contribution au budget de l'UNESCO.

## Annexe 2

### Projet de résolution sur le *Vade Mecum* relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales

Abidjan (Côte d'Ivoire) | 9-12 juillet 2013

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 9 au 12 juillet 2013, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,*

**ATTENTIVE** à la place de la langue française dans les organisations internationales, et soulignant l'importance du multilinguisme,

**SE FÉLICITANT** de l'adoption par le Sommet de Kinshasa, en octobre 2012, d'une Politique intégrée de promotion de la langue française (*Le français, une langue d'aujourd'hui et de demain*) dont l'un des axes vise le renforcement de la place et du rayonnement du français sur la scène internationale,

**CONFORMÉMENT** aux résolutions adoptées par l'Assemblée plénière de l'APF en 2003, 2005, 2006, 2008 et 2010, et à la Déclaration de Strasbourg adoptée par le Bureau de l'APF en 2003, qui portent sur la nécessité d'utiliser le français dans les instances internationales et promeuvent le multilinguisme,

**RAPPELANT** que le *Vade Mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales*, adopté à Bucarest en 2006 par les États membres, associés et observateurs de l'OIF, constitue un engagement politique à favoriser l'usage du français dans les organisations internationales,

**REGRETTE** qu'en dépit des régimes linguistiques des organisations internationales, la place du français continue de reculer et réclame un redressement immédiat de la situation,

**DEMANDE** aux parlementaires de ses sections membres de rappeler à leur gouvernement les engagements pris en vertu du *Vade Mecum* et d'exiger notamment par voie d'interpellation, question ou résolution, l'adoption de directives opérationnelles explicitant son application,

**DEMANDE** au Secrétaire général de la Francophonie d'intervenir auprès des États membres, associés et observateurs de l'OIF pour qu'ils informent leurs diplomates et leurs autres représentants officiels, sur une base récurrente, des engagements inscrits dans le *Vade-mecum* et qu'ils en exigent l'application rigoureuse.